

Service Informatique Intercommunal

Téléphone : 05.59.84.59.40

Email: service.informatique@apgl64.fr

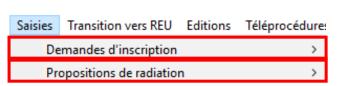
ELECTION: LE TABLEAU DU 10/01/19

ELECTION: LES SAISIES	2
LE 10/01/19 : LA DERNIERE REVISION	4
LES LISTES COMPLEMENTAIRES	5
ENVOLDES MODIFICATIONS : Concrètement	6

ELECTION: LES SAISIES

A. Saisies des demandes

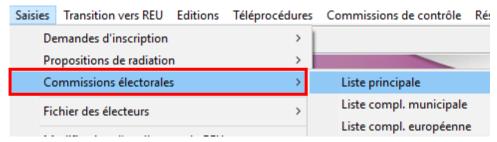
- Les mouvements à partir du 01/01/19 n'entrent pas dans la révision du 10/01/2019.
- Il s'agit ici de saisir les demandes d'inscriptions et de radiations du 01/03/2018 au 31/12/2018



 Les dates d'inscriptions et de radiations doivent impérativement se situer entre le 01/03/18 et le 31/12/2018.

B. Création des commissions électorales

Une fois la saisie effectuée, vous devez créer au moins une commission :



- Il doit y avoir une commission par bureau de vote.
- La date de la commission doit être le 10/01/2019.

C. Gestion des commission électorales

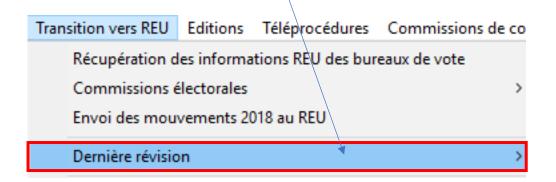
- La gestion est à réaliser en suivant le menu Traitement (en haut) :
 - Examiner les demandes d'inscriptions (1).
 - o Examiner les propositions de radiation (2).
 - Notifications des refus d'inscriptions (3).
 - o Enregistrement des inscriptions et radiations dans la liste électorale (4).

Trait	ements	?				
	Liste des demandes d'inscription et des propositions de radiation 'Non Examinées'					
	Examine	er les demandes d'inscription				
	Examine	er les propositions de radiation 2				
	Notifica	tions de refus d'inscription 3				
	Registre des décisions de la commission					
	Enregistrement des inscriptions et radiations dans la liste électorale 4					
	Suppression des commissions					

LE 10/01/19: LA DERNIERE REVISION

A. La révision du 10 janvier

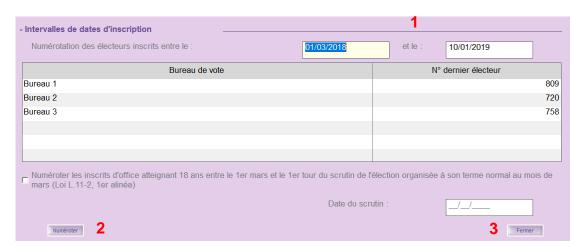
- Il s'agit de la derniere révision à faire.
- Pas de révision au 28 Févier.



• Puis lancer la numérotation :

Numérotation des nouveaux électeurs

Vérifier les dates (1), puis Numéroter (2) puis Fermer (3).



Editer les tableaux :

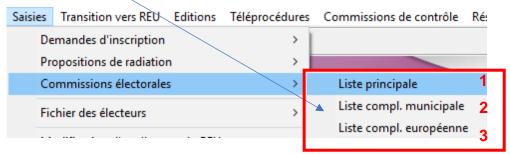
Tableaux et statistiques

Les tableaux sont à afficher.

LES LISTES COMPLEMENTAIRES

A. Les listes complémentaires :

- Le processus est le même pour chaque liste :
 - o La saisie.
 - o Les gestions des commissions.
 - La numérotation.
 - L'édition des tableaux.
- Exemple d'écran :



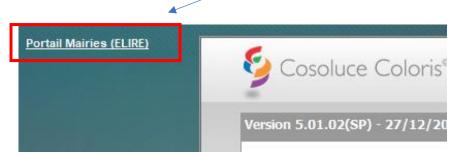
ENVOI DES MODIFICATIONS: Concrètement

A. La préfecture

Aucun envoi n'est à réaliser vers la préfecture.

B. <u>Récupération des informations des bureaux de vote</u>

- 1. Préreguis pour l'envoi des mouvements vers le REU
- La vérification et récupération des bureaux de vote est obligatoire.
- En haut à gauche de l'écran d'accueil d'ELECTRA, cliquer sur le lien « Portail Mairies »
 (ELIRE) qui amène directement sur le portail :



Saisir ses identifiants :



- Vérifier si les informations relatives aux bureaux de vote sont correctes.
- Pour cela, aller dans l'onglet Bureau de vote :



- Il faut que les informations présentes dans Elire et dans le menu « Saisies bureaux de vote » d'ELECTRA soient identiques pour poursuivre le traitement.
 - 2. Récupération des informations REU des bureaux de vote
- Les vérifications précédentes effectuées, vous devez vous rendre dans le menu « Transition vers REU » puis « Récupération des informations REU des bureaux de vote ».



C. Envoi des modifications 2018

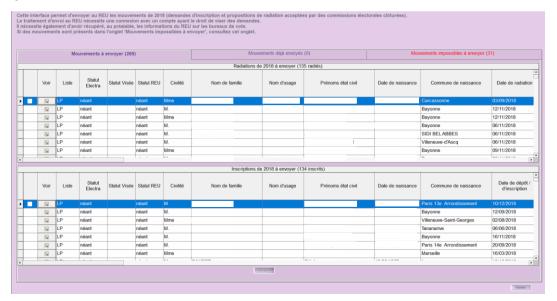
- Une fois la numérotation faite, l'envoi doit être fait au REU.
 - 1. L'envoi au REU



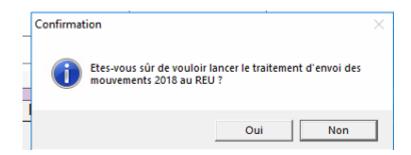
Saisie des identifiants de connexion :



Cet écran s'affichera :



- Les mouvements d'inscriptions et de radiations présents dans le premier onglet sont à transférer vers le REU.
- Pour cela, il faut que le bouton soit accessible.
- Il ne pourra être accessible qu'à partir du moment où la récupération des informations REU des bureaux de vote aura été faite (voir précédemment)
- Cliquer sur le bouton « Envoi REU » puis cliquer sur « Oui » lorsque cet écran s'affichera :



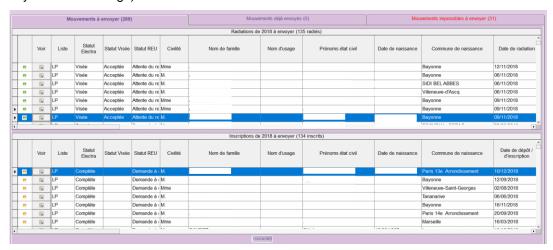
Patienter quelques minutes - Traitement des mouvements en cours :



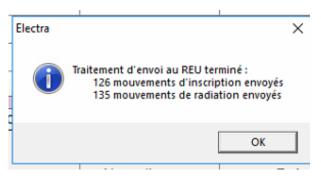
ELECTION : LE TABLEAU DU 10/01/19 - ENVOI DES MODIFICATIONS : CONCRETEMENT



Traitement qui évolue au bout de quelques minutes (passage de voyants orange aux voyants vert ou rouge).



Fin du traitement :



- 2. <u>La gestion des erreurs sur certains électeurs</u>
- Il se peut que certains électeurs de la liste ne soient pas transférés vers le REU.
- Ils apparaîtront toujours dans le tableau avec des voyants rouges :

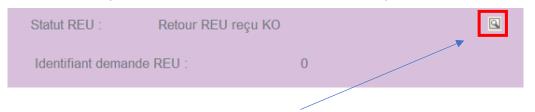


Cliquer sur les loupes en face de chaque ligne :

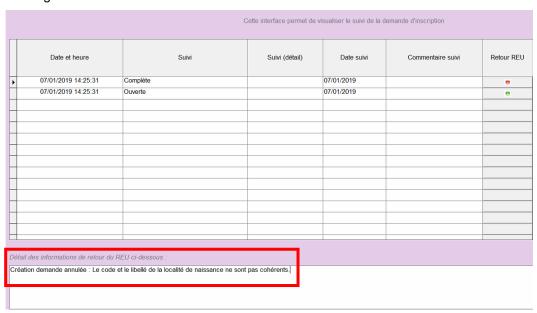
ELECTION : LE TABLEAU DU 10/01/19 - ENVOI DES MODIFICATIONS : CONCRETEMENT

		Voir	Liste	Statut Electra	Statut Visée	Statut REU			
	•	<u>Q</u>	LP	Complète		Retour REU			
	•	9	LP	Complète		Retour REU			
	•	Q	LP	Complète		Retour REU			
	•	<u>Q</u>	LP	Complète		Retour REU			
	•	Q	LP	Complète		Retour REU			
	•	Q	LP	Complète		Retour REU			
	•	Q	LP	Complète		Retour REU			
4		_							

- Ceci permettra de basculer sur les électeurs en anomalies.
- Sur la fiche de chaque électeur en haut à droite, ces indications sont présentes :



 Cliquer de nouveau sur la loupe (comme ci-dessus) qui vous permettra d'en savoir davantage sur l'anomalie :



- Corriger les anomalies sur la fiche de l'électeur.
- Vous pourrez ensuite procéder à un nouvel envoi vers le REU.